

Règlement intérieur

Pour un bon usage de la Bibliothèque des Facultés Loyola Paris

La bibliothèque est prioritairement destinée aux professeurs, étudiants et auditeurs des Facultés Loyola Paris. Les personnes extérieures aux Facultés sont admises sur justification de leur recherche, moyennant une cotisation.

La fréquentation de la bibliothèque nécessite une inscription. Tout lecteur inscrit reçoit une carte de bibliothèque qu'il dépose à l'accueil lorsqu'il rentre dans la bibliothèque et qu'il reprend lorsqu'il quitte les lieux.

Le prêt à domicile est réservé aux professeurs, aux étudiants et aux auditeurs des Facultés Loyola Paris.

Les documents de la salle de lecture ne peuvent pas être empruntés à domicile et restent ainsi à la disposition de tous. Il en va de même pour les ouvrages mis de côté pour les bibliographies de cours.

Un photocopieur et une tente de scan sont en libre accès dans la bibliothèque. Ne peuvent pas être photocopiés : les livres anciens et les ouvrages que cette opération risquerait de fragiliser.

Les denrées alimentaires et les boissons ne sont pas admises.

La bibliothèque n'est pas responsable en cas de disparition d'objets personnels.

Les usagers sont tenus de ne pas troubler l'ordre à l'intérieur de la bibliothèque et devront respecter le calme et le silence.

En aucun cas les marques d'irrespect envers le personnel ou envers les autres usagers ne seront tolérées.

Des infractions graves ou des négligences répétées dans l'inobservation du règlement peuvent entraîner la suspension du prêt voire l'exclusion de la bibliothèque.